

Genève, le 12 novembre 2020

**Parjointco Switzerland SA**

**Pargesa Holding SA**

**Communiqué de presse conjoint**

**La fusion Pargesa-Parjointco sera exécutée et les actions de Pargesa seront traitées pour la dernière fois au SIX le 20 novembre 2020**

- 
- **La fusion annoncée précédemment entre Pargesa et Parjointco Switzerland sera exécutée le 20 novembre 2020. Les actions au porteur de Pargesa seront traitées au SIX Swiss Exchange pour la dernière fois à cette date et seront ensuite décotées.**
  - **L'emprunt obligataire de Pargesa de CHF 150 millions sera repris par Parjointco Switzerland du fait de la fusion.**
  - **Parjointco Switzerland annoncera d'ici au 23 novembre 2020 si le dédommagement dû aux anciens actionnaires minoritaires de Pargesa sera versé en espèces ou par la remise d'actions GBL.**

La fusion entre Pargesa Holding SA (Pargesa) et Parjointco Switzerland SA (Parjointco Switzerland) sera exécutée le 20 novembre 2020. Les deux sociétés ont demandé au registre du commerce du canton de Genève d'inscrire la transaction à cette date.

Lors d'une Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 4 septembre 2020, les actionnaires de Pargesa ont approuvé sans opposition la fusion de Pargesa et Parjointco Switzerland, selon un contrat de fusion daté du 30 juillet 2020. Pargesa avait alors indiqué que la fusion serait exécutée lorsque les délais dans lesquels la transaction peut être contestée judiciairement seraient échus. Ces délais ont expiré sans avoir été utilisés le 9 novembre 2020. Pargesa et Parjointco Switzerland ont donc demandé au registre du commerce du canton de Genève d'inscrire la fusion le vendredi 20 novembre 2020. Les actions au porteur de Pargesa (Ticker PARG; ISIN CH0021783391) seront négociées au SIX Swiss Exchange pour la dernière fois à cette date et seront ensuite décotées. L'emprunt obligataire de CHF 150 millions à 0.875% de Pargesa échéant en 2024 (ISIN CH0268988158) sera repris par Parjointco Switzerland et restera coté au SIX Swiss Exchange.

*Le dédommagement versé dans le cadre de la fusion sera basé sur un rapport d'échange identique à celui de l'offre publique d'échange*

Conformément aux termes du contrat de fusion, les actionnaires minoritaires de Pargesa recevront, pour chacune de leurs actions au porteur Pargesa, une reconnaissance de créance en dédommagement (*promissory note*) leur donnant droit à la valeur de 0.93 action de Groupe Bruxelles Lambert (GBL) au 6 juillet 2020 ou, si elle est plus basse, au moment de l'inscription de la fusion au registre du commerce de Genève. Le rapport d'échange de 0.93 action GBL est identique à celui qui avait été offert dans le cadre de l'offre publique d'échange pour les actions au porteur de Pargesa en mains du public que Parjointco Switzerland avait lancée en avril et qui avait été finalisée en juillet 2020. Le Conseil d'administration de Parjointco Switzerland décidera si la reconnaissance de créance en dédommagement sera remboursée en espèces ou par la remise d'actions GBL et fera une annonce à cet égard d'ici au 23 novembre 2020.

### **A propos de Parjointco**

Parjointco Switzerland SA est une filiale à 100% de Parjointco N.V., une société holding d'investissement créée en 1990 par le groupe canadien Power Corporation (contrôlé par la famille Desmarais) et le groupe belge Frère. En vertu de l'accord initial signé en 1990 entre les deux groupes familiaux, Parjointco N.V. est contrôlée par les deux groupes familiaux agissant conjointement et de manière égale. L'accord initial a été prolongé pour la dernière fois en 2012 jusqu'au 31 décembre 2029, avec une possibilité de reconduction.

### **A propos de Pargesa**

Pargesa Holding SA (Pargesa) est la société faîtière du Groupe Pargesa. Bénéficiant du soutien et de la stabilité apportés par le partenariat, formé en 1990, entre ses deux actionnaires de contrôle (le groupe Power Corporation au Canada et le groupe Frère en Belgique), le Groupe Pargesa a pour objectif de créer de la valeur sur le long terme pour l'ensemble de ses actionnaires en développant un portefeuille de participations composé de sociétés leaders sur leurs marchés et intervenant dans différents secteurs de l'industrie et des services, auprès desquelles le Groupe Pargesa joue un rôle d'actionnaire professionnel. A l'heure actuelle, le portefeuille du Groupe Pargesa est détenu à travers Groupe Bruxelles Lambert (GBL). Pargesa est cotée à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange (Ticker: PARG; ISIN: CH0021783391). Le site Internet de Pargesa est accessible à l'adresse <https://www.pargesa.ch>.

### **A propos de Groupe Bruxelles Lambert**

Groupe Bruxelles Lambert (GBL) est une société de portefeuille reconnue, cotée en bourse depuis plus de soixante ans. GBL est un investisseur de premier plan en Europe, privilégiant la création de valeur à long terme et s'appuyant sur une base actionnariale familiale lui apportant stabilité et soutien. GBL s'efforce de maintenir un portefeuille diversifié de grande qualité composé de sociétés d'envergure mondiale, leaders dans leur secteur, auprès desquelles elle peut contribuer à la création de valeur en sa qualité d'investisseur professionnel actif. GBL cherche à offrir à ses actionnaires un rendement attractif,

se traduisant par un dividende durable et la croissance de son actif net. GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBL BB; ISIN: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20. Le site Internet de GBL est accessible à l'adresse <https://www.gbl.be>.

### **Contact**

Marie-Hélène Hancock

Hirzel.Neef.Schmid.Counselors

Phone +41 22 340 28 45

Email [marie-helene.hancock@konsulenten.ch](mailto:marie-helene.hancock@konsulenten.ch)